

Zurich, 18 octobre 2019

Invitation aux actionnaires d'Edisun Power Europe SA à participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Date: Mardi 12 novembre 2019
Lieu: ZÜRICH MARRIOTT HOTEL, Neumühlequai 42, 8006 Zurich
Heure: 10h00 (enregistrement à partir de 9h30)

I. Points à l'ordre du jour

1. Bienvenue

Par Rainer Isenrich, président du conseil d'administration.

2. Augmentation ordinaire du capital

Proposition du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale extraordinaire ce qui suit:

1. Le capital-actions actuel de la société de CHF 18'624'630.00, divisé en 620'821 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 30.00, doit être augmenté de CHF 14'250'000.00 au maximum à CHF 32'874'630.00 au maximum, avec l'émission de 475'000 actions nominatives au maximum à libérer entièrement d'une valeur nominale de CHF 30.00.
2. Les nouvelles actions nominatives sont émises au prix d'émission de CHF 30.00 par action, soit au maximum CHF 14'250'000.00 au total. Le prix de souscription pour les actionnaires sera majoré d'un agio qui sera défini par le conseil d'administration aux conditions du marché. Cet agio devra être versé à la société en espèces ou par compensation par les preneurs fermes après la réalisation de l'offre de souscription. Si les nouvelles actions nominatives sont libérées en espèces, la banque responsable vendra les nouvelles actions nominatives avec une valeur nominale de CHF 30.00 chacune, à un prix de souscription et de placement (*Subscription and Offer Price*) probablement défini le 26.11.2019 ou à une date ultérieure, aux actionnaires actuels ou à de nouveaux actionnaires. Dans le contrat de rachat

(*Subscription and Purchase Agreement*), la banque responsable s'engagera à verser à la société pour chaque action souscrite, après l'exécution de l'offre (*Closing*) et après déduction de certains frais et commissions, la différence entre le prix d'émission (qui correspond à la valeur nominale) et le prix de souscription et de placement, qui sera défini après l'établissement d'un livre d'ordres (*Bookbuilding*) entre la société et la banque responsable. Cet engagement de la banque responsable est lié aux conditions et garanties habituelles de la société.

3. Le droit de timbre d'émission perçu par la Confédération est à la charge de la société.
4. Les nouvelles actions nominatives donnent pleinement droit au dividende pour l'exercice 2019.
5. Les apports doivent être versés en espèces ou par compensation avec des prêts d'actionnaires.
6. En vue de préserver les droits de souscription des actionnaires actuels, les nouvelles actions sont souscrites, conformément aux dispositions stipulées dans le contrat de rachat, par la banque responsable, laquelle a pour obligation de délivrer les nouvelles actions contre le paiement du prix de souscription et de placement aux actionnaires qui ont exercé leur droit de souscription. Le conseil d'administration est autorisé à définir les modalités pour l'exercice des droits de souscription. Les droits de souscription n'ayant pas été exercés – dans la mesure où les conditions du contrat de rachat sont remplies – sont affectés à la banque responsable qui souscrit les nouvelles actions correspondantes conformément aux dispositions du contrat de rachat en cas de demande correspondante résultant de l'établissement du livre d'ordres (*Bookbuilding*) et qui les place au prix de souscription et de placement (*Share Offering*).
7. Les nouvelles actions à émettre n'ont pas de privilèges. Elles sont soumises aux restrictions d'inscription conformément aux art. 5 et 6 des statuts ainsi qu'à la restriction du droit de vote selon l'art. 12 des statuts.
8. Le conseil d'administration est mandaté et s'engage à effectuer l'augmentation du capital dans un délai de trois mois, ainsi qu'à modifier l'art. 3 des statuts en fonction du montant de l'augmentation.

3. Modification des statuts

Proposition du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale extraordinaire ce qui suit:

En raison du temps écoulé, l'art. 26, al. 1 (Apports en nature et reprises de biens) sera supprimé des statuts et ne sera pas remplacé.

4. Divers & questions

II. Éléments d'organisation

Pour la période comprise entre le 5 novembre 2019 et le 12 novembre 2019, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actionnaires.

Les votes de l'assemblée générale extraordinaire seront effectués **par voie électronique** avec un boîtier de vote qui vous sera remis sur place. Pour le contrôle d'accès et l'attribution du boîtier de vote électronique, nous aurons besoin de **votre code d'accès personnel** (code-barres situé à droite de votre adresse). Nous vous prions donc de bien **vouloir apporter et nous présenter cette convocation**.

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'assemblée générale extraordinaire ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire ou par M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de représentant indépendant des droits de vote.

Les actionnaires souhaitant donner des directives de vote par voie électronique peuvent le faire sur une plate-forme en ligne jusqu'au 7 novembre 2019, 22h00. Vous trouverez d'autres informations dans l'annexe «Procuration et directives pour l'exercice du droit de vote par représentation».

Edisun Power Europe SA



Rainer Isenrich
Président du conseil d'administration



Hans Nef
Vice-président du conseil d'administration

Annexes:

- Bulletin d'inscription
- Procuration et directives pour l'exercice du droit de vote par représentation
- Plan d'accès du ZÜRICH MARRIOTT HOTEL
- 2 enveloppes-réponse (Edisun Power/Christoph Lerch, représentant indépendant des droits de vote)

Edisun Power Europe SA
Universitätstrasse 51
8006 Zürich

Inscription à l'AG extraordinaire du 12 novembre 2019

Veillez renvoyer **jusqu'au 1^{er} novembre 2019** le bulletin ci-dessous:

Edisun Power Europe SA, Universitätstrasse 51, 8006 Zurich ou
par courriel: info@edisunpower.com ou
par fax: 044 266 61 22

**Je participerai à l'assemblée générale extraordinaire
du 12 novembre 2019 à 10h00:**

Oui

Contre présentation de la procuration écrite en annexe, il est également possible de transférer le droit de vote à un autre actionnaire d'Edisun Power Europe SA. Si vous donnez procuration au représentant indépendant des droits de vote, nous vous prions de tenir compte du fait que, sauf instruction contraire donnée par écrit, le représentant indépendant des droits de vote sera désormais tenu de s'abstenir conformément à l'art. 10, al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Ceci est également valable si l'assemblée générale extraordinaire vote des demandes qui ne sont pas mentionnées dans la convocation.

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

NPA/lieu: _____

Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote

Le/la soussigné(e) – _____ (Nom, prénom)

quantité d'actions nominatives: _____ –

ne peut participer personnellement à l'assemblée générale extraordinaire et mandate le représentant suivant:

- Je mandate **l'actionnaire suivant** d'Edisun Power Europe SA pour qu'il vote en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire d'Edisun Power Europe SA du 12 novembre 2019:

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/lieu: _____

Cette procuration signée doit être présentée par le représentant au contrôle d'accès.

- Je choisis de **donner procuration et des directives de vote par voie électronique**.
(Dans ce cas, merci de ne pas renvoyer la procuration par courrier à la société.)

Vous pouvez confortablement donner procuration et des directives de vote en ligne **jusqu'au 7 novembre 2019, 22h00:**

1. Allez sur le site <https://www.gvplus.ch/edisunpower>
2. Saisissez le nom d'utilisateur suivant:
3. Saisissez le code de connexion personnel suivant:
4. Suivez les instructions indiquées sur le site.

- Je mandate M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de **représentant indépendant** pour qu'il vote pour moi lors de l'assemblée générale extraordinaire d'Edisun Power Europe SA du 12 novembre 2019.

Pour le **vote par écrit**, je donne au représentant de mon droit de vote les directives suivantes. À défaut d'instructions expresses, le représentant de mon droit de vote s'abstiendra.

Propositions du conseil d'administration

Oui Non Abstention

2. Augmentation ordinaire du capital

3. Modification des statuts

Instruction pour l'exercice du droit de vote pour les propositions complémentaires/de modification

Oui Non Abstention

Au cas où des propositions complémentaires ou de modification des points à l'ordre du jour seraient soumises à l'assemblée générale extraordinaire, je donne mandat à mon représentant de se comporter comme suit face à la proposition correspondante du conseil d'administration:

Si vous ne donnez pas d'instructions, votre droit de vote aura la valeur d'une abstention.



Lieu, date

Nom, prénom

Numéro de téléphone pour d'éventuelles demandes

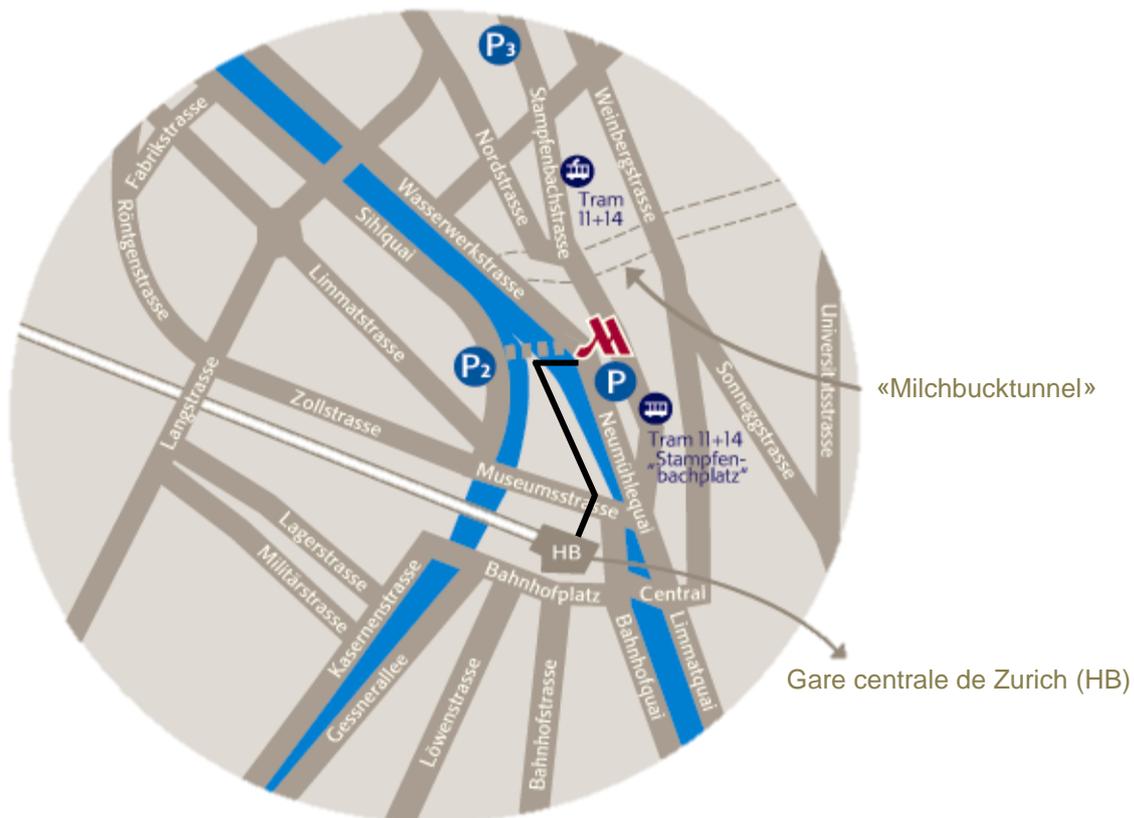
Signature

Veillez tenir compte du fait que le représentant indépendant des droits de vote ne peut exercer vos droits de vote que si vous faites parvenir à l'intermédiaire de vote par procuration le présent bulletin au plus tard 5 jours avant l'assemblée générale extraordinaire.

Plan d'accès

ZÜRICH MARRIOTT HOTEL

Neumühlequai 42, 8006 Zurich, Tél. +41 44 360 71 01



En train

Prenez un train qui s'arrête à «Zurich HB». De là, vous pouvez vous promener dans le parc du Musée national («Landesmuseum») et vous verrez l'hôtel Zürich Marriott sur votre droite. Traversez la passerelle piétonne et vous vous trouverez directement devant l'hôtel Zürich Marriott.

Temps à pied: env. 5-10 minutes

En tram

L'arrêt de tram le plus proche de l'hôtel est «Stampfenbachplatz» avec les lignes de tram 11 et 14, de là traversez le bâtiment et prenez à gauche l'escalier jusqu'à la rue «Neumühlequai». En bas, tournez à droite sur environ 300 m et vous verrez l'hôtel Zürich Marriott sur votre droite.

Temps à pied: environ 5 minutes

Places de stationnement

L'hôtel dispose de 80 places de parking public dans deux garages souterrains:

- Par heure CHF 04.00 - Demi-journée CHF 14.00 - Journée complète CHF 26.00

Vous conduisez vert? Il y a 4 stations de recharge dans le parking souterrain:

- CHF 1.50 par charge, 50 Rp/kWh